

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Fère-Champenoise

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	17	17 + 1 pouvoir

Date de convocation
4 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

Présents : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, CAIN Patrick, COLAS Sarah, DE ANDRADE Maxime, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy, MICHEL Christophe, POUICINEAU Sabine, VANDERDONT Audrey.**

Absents : **MOREAU Clara.**

Représentés : **GERGOINE Didier par GORISSE Gérard.**

Madame EGOT Bernadette a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Autorisation de demande de subvention dans le cadre du dispositif de soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères
N° de délibération : 20221067

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	18	18	0	0	0

Monsieur le maire expose que la Région porte une politique d'anticipation, de traitement et de requalification des friches, en articulant les ambitions du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) et le SRDEII (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) mis en œuvre depuis 2017, afin que ses territoires regagnent en attractivité et compétitivité, tout en consommant moins et mieux d'espace dans l'optique d'économiser le foncier agricole et de minimiser l'étalement urbain. Par ailleurs, cette politique d'économie du foncier agricole est inscrite dans les orientations du SCoT du Pays Rémois.

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création de logements en partenariat à Plurial Novilia sur l'ancien site de l'usine de meubles rue du Maréchal De Lattre de Tassigny. Le site est très certainement pollué par les produits chimiques utilisés dans le cadre de l'activité.

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune,
Considérant l'opportunité de créer de nouveaux logements en prévision du projet d'extension de l'entreprise PARMENTINE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,
• SOLLICITE une subvention à la Région Grand Est au titre du « soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères » au taux maximum,
• Charge le Maire de monter le dossier de subvention et l'autorise à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 14 octobre 2022
Gérard GORISSE, maire

